

CAP SUR LES COMPÉTENCES, CAP SUR L'APPRENTISSAGE !

**LE TOUR DE FRANCE DE L'APPRENTISSAGE DU FIPHFP FAIT
ÉTAPE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ LE 21 JANVIER 2022**

Pour souligner les avancées considérables enregistrées dans la Fonction publique depuis plus de quinze ans, le FIPHFP a initié un cycle d'événements dédié à l'apprentissage pour les personnes en situation de handicap. Il se poursuit en ce début d'année et fait étape en Bourgogne-Franche-Comté sous la forme d'un webinaire le 21 janvier 2022.

Tel qu'il est conçu, l'apprentissage permet à une personne en situation de handicap d'intégrer le monde de l'entreprise, de démontrer ses compétences et son savoir-faire. Pour les employeurs, il permet de dépasser le stade des stéréotypes et de pouvoir comprendre toute la potentialité que l'apprenti peut apporter à son entreprise.

Un cycle d'événements dédié à l'apprentissage, un dispositif tremplin pour les personnes en situation de handicap

Intitulé « Cap sur les compétences, Cap sur l'apprentissage », le Tour de France de l'alternance du FIPHFP a vocation de faire étape dans toutes les régions de France. En initiant le dialogue entre les employeurs publics, les directeurs de CFA, les référents handicap et les acteurs locaux de l'insertion, il met en lumière le **tremplin** qu'est **l'apprentissage pour les personnes en situation de handicap**. Chaque édition régionale mêle partage d'informations sur les aides et dispositifs existants, témoignages inspirants et exemples de parcours pour apporter de la profondeur aux échanges.

Une étape bourguignonne-franc-comtoise sous format digital en présence des acteurs locaux

Après plusieurs étapes riches et concluantes aux quatre coins de l'Hexagone, le FIPHFP et ses partenaires donnent rendez-vous aux acteurs de la région **Bourgogne-Franche-Comté le 21 janvier 2022, de 10h à 12h**. En mettant la priorité sur le parcours d'accès et le retour à l'emploi, la rencontre offrira aux participants toutes les informations nécessaires pour simplifier l'accès à l'apprentissage et pour réussir l'accompagnement des agents à la fois en apprentissage et en situation de handicap. En accord avec les recommandations nationales, cette rencontre aura lieu en ligne, via Microsoft Teams.

AU PROGRAMME DE LA MATINÉE D'ÉCHANGES

- **Accompagnement du conseiller à l'emploi** : Présentation de l'apprentissage, recherche de formation, recherche d'employeur, lien avec le référent handicap du CFA
- **Accompagnement du référent handicap du CFA** : Identification des besoins de compensation en CFA et chez l'employeur, lien avec l'employeur, appui de la ressource handicap formation
- **Intégration et accompagnement de l'apprenti**

Inscriptions en ligne : <https://www.services.ehconseil.fr/index.php/handi-pactes/agenda-handi-pactes/agenda-handi-pacte-bfc/cap-apprentissage>

À propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (Fonction publique d'État, Fonction publique territoriale et Fonction publique hospitalière). Il accompagne les employeurs publics à mettre en œuvre des politiques d'inclusions professionnelles à impact et à atteindre le taux d'emploi légal de 6%, contribuant ainsi au changement de regard sur le handicap. Depuis sa création, le taux d'emploi légal dans la Fonction publique est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2020. Le FIPHFP intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : "il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget" (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Retrouvez plus d'informations
sur www.fiphfp.fr



@FIPHFP



@FIPHFP

CONTACTS PRESSE

Léa Valleix – 06 30 69 50 16 – lea.valleix@tbwa-corporate.com

Axelle Mounier – 06 87 28 88 37 – axelle.mounier@tbwa-corporate.com